

# COMMUNE DE DOUDEAUVILLE

Séance du Conseil Municipal du 03 février 2017 à 20H00

## PROCÈS VERBAL

Le Conseil Municipal a été convoqué par courrier en date du 24 janvier 2017,

L'ordre du jour joint à la convocation est le suivant :

- 1) Travaux centre bourg ;
- 2) Subvention du Conseil Départemental pour la Défense Incendie ;
- 3) Organisation des bureaux de vote ;
- 4) Préparation du concours de cartes du 12.03.17

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 00, procède à l'appel des membres présents et donne lecture de l'ordre du jour. Tous les membres sont présents, à l'exception de Mesdames Élodie LELEU et Anne-Sophie ROHART, excusées.

Est élu secrétaire de séance M. David OBERT.

### 1) TRAVAUX CENTRE BOURG

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'opération : « Aménagement du centre bourg - rue Principale - RD 127 - Voirie - Assainissement des eaux pluviales – Trottoirs » peut faire l'objet d'une subvention au titre de la DETR 2017 à hauteur de 20 % pour les travaux de voirie et pour la mission de maîtrise d'œuvre, ainsi que l'aide du Conseil départemental au titre d'un dossier MMU à hauteur de 50 % sur certains chapitres de l'estimation prévisionnelle et au titre des Amendes de Police.

Considérant le montant prévisionnel de l'opération, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à la majorité des voix, de solliciter auprès de l'Etat, une subvention au titre de la DETR 2017 et du Conseil Départemental comme suit (montants H.T.) :

Montant des travaux de l'opération : 319 317.65 € HT.

Montant des travaux subventionnables au titre de la DETR 2017 (Hors espace vert et signalisation) : 284 448.15 € H.T.

Montant des travaux subventionnables au titre d'un dossier MMU : 218 216.80 € H.T.

Montant des travaux subventionnables au titre des Amendes de Polices 2017 : 129 829,55 €

Montant des honoraires subventionnables au titre de la DETR 2017 : 10 500.00 € H.T.

- Subvention sollicitée au titre de la DETR : 58 989.63 €
- Subventions sollicitées au Conseil Départemental 62 (dossier MMU et Amendes de Police) : 124 108.40 €

### 2) SUBVENTION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR LA DÉFENSE INCENDIE

Le coût total définitif des travaux pour la mise aux normes de la Défense Incendie s'élève à 180 165,06 € HT, la subvention attendue du Conseil Départemental est donc de 40% de cette somme, soit un total de 72 044,02 €.

Le conseil accepte à l'unanimité la subvention du Conseil Départemental pour la mise aux normes de la Défense Incendie, soit un montant de 72 044,02 €. Les papiers nécessaires au versement de la subvention ont été transmis aux services concernés.

### 2) ORGANISATION DES BUREAUX DE VOTE

M. le Maire présente aux conseillers le planning des permanences pour les élections à venir (présidentielles et législatives).

Il est demandé aux conseillers de s'arranger entre eux pour d'éventuels échanges d'horaires, ou de trouver un remplaçant en cas d'impossibilité.

Il est aussi impératif d'avertir le secrétariat des changements afin que le planning soit mis à jour avant les élections.

### **3) PRÉPARATION DU CONCOURS DE CARTES DU 12 MARS 2017**

Le concours aura lieu à 14h.

- jeu de belote et manille avec inscription sur place,
- concours de belote, avec inscription préalable en mairie.

L'inscription est fixée à 8€

Une buvette sera mise en place avec les tarifs suivant : - Bière, Perrier, coca, Orangina : 1,50 €

- Café : 1 € - Vin rouge et rosé : 6 € la bouteille et 1 € le verre

- Tarte : 1 € le quartier, 8 € la tarte entière.

Monsieur le Maire clôt la séance à 21H50.

Le compte rendu a été affiché à la mairie le 09 février 2017

Rappel des délibérations examinées :

**N°      Objet de la délibération**

- 1)      Travaux centre bourg
- 2)      Subvention du Conseil Départemental pour la Défense Incendie
- 4)      Concours de cartes du 12 mars

Signatures des membres présents :

M. Christophe COUSIN		M. René JOLY	
M. Jean-Louis DELATTRE		M. David OBERT	
M. Arnaud ANSEL		M. Guillaume TREUNET	
M. Jean-René PREVOST			
M. Jérémie VASSEUR		M. Stéphane COANON	
		M. Rémi LACHERÉ	
Mme Mélanie KROONBERG		Mme Evelyne DUROT	
M. Éric DELPLANQUE			